

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 29 mai 2024 a été convoqué le 22 mai 2024.

Nombre de conseillers élus : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 29 mai 2024, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avait donné pouvoir :

Annick MARICHAL

Olivier CONTE

Romain DANGER

Christian BONNARD

Christophe DE AMORIM

Annick VOLATIANA

Mohamed BENBEDRA

Laurence LEFEVRE

procuration à Emmanuel FRANCOIS

procuration à Marion PERSIANI

procuration à Eloïse DRAPEAU

procuration à Gilles FREMONT

procuration à Alain GARCIA

Procuration à Alain DELANCHY

procuration à Catherine BONNEAU

procuration à Mickaël CHAPEAU

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 MAI 2024

N° 2024 05 29 - 13

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES PAR LA COMMUNE ET LA METROPOLE POUR 2024

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Il est rappelé que la ville de Saint Pierre des Corps, en qualité de membre de «Tours Métropole Val de de Loire», siège à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses Communes membres, suite aux compétences transférées. La Commune a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant par délibération du 8 septembre 2021.

Au titre de l'exercice 2024, la CLECT s'est réunie le 11 mars 2024.

Le Conseil municipal trouvera en annexe le rapport annuel 2024 financière.

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce rapport,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mai 2024,

Vu le rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

VOTES : **POUR** **23**
ABSTENTIONS **9 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON)**

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le 29 mai 2024.

Ont signé au registre, les membres présents.



Eloïse DRAPEAU
Secrétaire de séance



Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 29 mai 2024



Emmanuel FRANCOIS
Maire de Saint-Pierre-des-Corps